

# COMPTE-RENDU

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DU LUNDI 5 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de mars à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, à la salle des fêtes d'Arleuf.

#### Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Sylvie SACANVILLE, Brigitte GAUDRY, Agnès GERMAIN, Diane MARTIN, Françoise MENUEL, Isabelle BOUCHOUX, Eveline BARTHELEMI, Christiane GADREY, Léna GUTKE, Odile RAPPENEAU, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Maxime GAUTRAIN, Marcel PESCHAIRE, Robert SAUTEREL, Jean-Sébastien HALLIEZ, Patrice GRIMARDIAS, Roger PERRAUDIN, Christian TISSERAND, Éric JUSSIÈRE, Alain FABIEN, Fabien BUSSY, Thomas PLOUVIN, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Thierry MERCIER, Fabien BAZIN, Jean-Pierre LACROIX, Philippe DAUVERGNE, Jean-Pierre ANTRIEUX, Jean-Pierre GIRARD, Pascal RATEAU, Anthony MORAINVILLE, Daniel MARTIN, André GUYOLLOT, Patrice JOLY, François DUMARAIS, Michel GOBILLON, Jean-Luc VIEREN, Christian OPIOLA

**Pouvoirs :** Jean-Jacques PIC à Jean-Sébastien HALLIEZ, Marcel STEPHAN à Jean-Luc VIEREN, Hélène PINGUET à Jean-Pierre LACROIX, Marc PERRIN à Alain FABIEN

**Secrétaire de séance :** Daniel MARTIN

## 1. Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le Président soumet aux membres du conseil le compte-rendu du conseil communautaire du 15 janvier 2018.

Le conseil valide à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil.

## 2. Développement

### A. Appel à projet

- **Présentation du nouvel appel à projet « relever le défi démographique ! » relatif aux politiques d'accueil et proposition de canevas de la réponse de la communauté de communes**

**Cf annexe 2 – note AAP défi démographique**

Le Vice-président délégué au commerce, à l'artisanat, aux services et à l'innovation, présente l'appel à projet « relever le défi démographique ! » porté par le partenariat Massif Central qui associe le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Massif Central, gestionnaire du

Fonds Européen de DEveloppement Régional (FEDER), le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), les Conseils régionaux et les Conseils départementaux.

Ce nouvel appel à projet du partenariat Massif Central a été lancé en décembre 2017 face au constat d'une croissance démographique faible, voire inexistante. Cette situation fragile impose la mise en œuvre des politiques volontaristes notamment en faveur de l'accueil d'actifs.

La réponse à cet appel à projet pourrait permettre à la collectivité de bénéficier d'une aide financière à hauteur de 100 000 € sur 3 ans, soit le financement d'un poste à temps complet et les frais annexes.

Il est proposé d'engager la communauté de communes dans l'appel à projet « relever le défi démographique ! ». Pour ce faire, un comité de pilotage sera constitué d'un élu référent par territoire : un pour le Haut Morvan, un pour les Portes du Morvan et un pour les Grands Lacs du Morvan.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'engager la communauté de communes dans l'appel à projet « relever le défi démographique ! ».

- **Présentation de la candidature de la communauté de communes au programme « Action Cœur de Ville » pour la commune de Château-Chinon**

#### Cf annexe 3 – Note « Action Cœur de Ville » Château-Chinon

M. Patrice JOLY, sénateur de la Nièvre et conseiller départemental du canton de Château-Chinon, présente la candidature portée par la communauté de communes au programme « Action Cœur de Ville » pour la commune de Château-Chinon, à son initiative et à celle de Jean-Jacques PIC, maire de Château-Chinon.

Ce programme, mis en place par l'Etat dans l'objectif de redynamiser les centres-bourgs des villes moyennes, représente une opportunité pour la ville de Château-Chinon. Si la candidature est retenue, le programme permettra d'apporter un soutien financier conséquent pour de l'ingénierie et pour les projets de développement du territoire. Le dossier déposé conforte Château-Chinon dans son statut de capitale du Morvan.

M. Patrice JOLY précise, qu'à la suite d'une rencontre avec le Préfet pour défendre la candidature au programme « Action Cœur de Ville » de la communauté de communes pour Château-Chinon, il a appris que la commune de Lormes avait, elle aussi, présenté une candidature, avec le soutien de la communauté de communes. Il relève le manque de concertation au sein de la communauté de communes pour répondre à cet appel à projets. Les deux dossiers déposés similairement, l'un porté par l'intercommunalité, l'autre porté par la commune de Lormes et soutenu par la CCMSGL, a nui nécessairement aux candidatures et plus particulièrement à celle de Château-Chinon, qui, tout en étant éloigné du cœur de cible, en était plus proche.

Il indique qu'il est nécessaire de travailler à une plus grande cohérence de nos actions pour des questions d'efficacité et de crédibilité vis-à-vis de nos partenaires. Il demande au Président de veiller à cette cohérence pour éviter ce genre de déconvenue à l'avenir dans l'intérêt de tout le territoire.

Fabien BAZIN, Maire de Lormes, explique qu'il n'avait pas été informé de la candidature de la communauté de communes pour Château-Chinon lorsque le dossier pour Lormes a été déposé par la commune. Il estime que ces deux candidatures ne sont pas en opposition. Le Président ajoute qu'il n'était pas au courant de la candidature de la commune de Lormes.

- **Présentation de la candidature de MACéO à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « territoires d'innovation de grande ambition », adhésion à MACéO et conventionnement avec l'association et la Caisse des dépôts**

La Vice-présidente déléguée au tourisme rappelle que le conseil communautaire du 26 juin 2017 a acté la candidature au Programme Investissement Avenir (PIA) – MACéO, organisme à vocation économique, laboratoire d'innovation, d'expérimentation et accélérateur de développement à l'échelle du Massif Central.

Elle ajoute que la communauté de communes est actuellement engagée dans l'étude de la concurrence et du modèle économique dans le cadre du projet des sapins de Noël connectés.

Aussi, elle informe que MACéO pilote la candidature commune HAPPI MONTANA « accélérateur d'innovation et de développement pour les massifs de montagne », qui a été retenue dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « territoires d'innovation de grande ambition ».

La Vice-présidente déléguée au tourisme précise qu'une enveloppe budgétaire de 400 000 € a été allouée par la Caisse des dépôts et consignations pour l'ensemble des porteurs de projets de HAPPI MONTANA pour conduire des études préalables dont l'étude relative aux sapins de Noël connectés.

Elle propose donc de conventionner avec MACéO et/ou la Caisse des dépôts et consignations pour bénéficier d'une subvention (autour de 35 %) pour l'étude sur les « objets connectés et modèles économiques des objets connectés » lancé par la communauté de communes dans le cadre du projet des sapins de Noël connectés. Elle propose également de renouveler l'adhésion à MACéO qui s'élève à 500 € pour l'année 2018.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

## **B. Culture**

- **Présentation du projet de réhabilitation de la Maison du Morvan, pôle touristique et culturel du territoire et porte d'entrée de la cité muséale**

Cf annexe 4 – Présentation du projet de la maison du Morvan

Cf annexe 5– Présentation du projet de la cité muséale

Le projet de cité muséale et de réhabilitation de la Maison du Morvan, est présenté.

Au titre de ses compétences de développement économique, touristique et culturel, la communauté de communes pourrait se positionner comme maître d'ouvrage du bâtiment de la Maison du Morvan qui aura la double fonction de pôle touristique et culturel du territoire et de porte d'entrée de la cité muséale. La communauté de communes déléguerait ensuite sa maîtrise d'ouvrage au Conseil départemental afin d'harmoniser les deux projets de la maison du Morvan et de la cité muséale.

Il est précisé qu'une étude devant définir le modèle économique du projet est en cours et qu'elle sera présentée en juin au conseil communautaire.

- **Mise en œuvre de la compétence d'enseignement musical sur le territoire intercommunal**

Le Vice-président délégué à la culture explique que la mise en œuvre de la compétence d'enseignement musical repose sur l'adhésion de la communauté de communes à RESO.

Selon un principe de mutualisation de personnels qualifiés entre les collectivités adhérentes, RESO porte des actions d'enseignement artistique de proximité dans la Nièvre.

Les disparités territoriales, héritées des trois anciennes communautés de communes, notamment concernant les participations financières demandées aux familles, ont été présentées lors du conseil communautaire du 26 juin 2017. Toutefois il a été acté, lors de ce même conseil, le conventionnement avec RESO pour l'année scolaire 2017-2018 dans les mêmes conditions d'exercice que sur les anciennes collectivités. Cette décision répondait au caractère d'urgence et de continuité du service mais n'est pas satisfaisante en termes de cohérence territoriale et d'équité apparente pour les usagers.

Pour rappel, l'offre existante est morcelée, répartie sur deux sites d'enseignement à Lormes (21 participants) et à Château-Chinon (33 participants) organisés de façon différente. La participation financière demandée aux familles varie énormément en fonction de la provenance des élèves et des sites d'enseignement. Par exemple, le coût pour une demi-heure d'enseignement musical hebdomadaire est de 222 € par an pour les résidents des communes des Portes du Morvan, de 455 € pour les résidents de Château-Chinon Ville et de 621 € pour les résidents des autres communes du territoire intercommunal.

Le Président indique que des commissions territorialisées seront organisées avec les maires pour échanger sur l'harmonisation des tarifs et sur les dispositions nécessaires à adopter par rapport au pacte financier et fiscal.

Le Vice-président délégué à la culture explique que la commission culture et le groupe de travail « enseignement musical » travaillent depuis plusieurs mois avec RESO à la définition d'une stratégie territoriale globale, cohérente et lisible. Aussi, la commission culture propose d'expérimenter un nouveau modèle dès la rentrée 2018 reposant sur :

- La définition d'un projet pédagogique propre au territoire. Il est alors proposé qu'un directeur unique pour l'école de musique, employé par RESO, coordonne ce projet pédagogique. Il interviendra sur l'ensemble du territoire en concertation avec le futur coordonnateur culture de la communauté de communes, le professeur-coordonnateur de Lormes et les acteurs locaux ;
- Le redéploiement des charges de coordination et la réduction des charges de secrétariat. Jusqu'à ce jour prises en charges par la commune de Château-Chinon Ville (5 300 € par an), il est proposé que les missions de secrétariat RESO soient reprises en interne, ce qui permettra également de faire baisser les coûts d'enseignements pour les résidents de la commune ;
- La définition de tarifs accessibles et harmonisés afin de favoriser la pratique d'activités culturelles aux familles. Les réunions territorialisées permettront d'échanger avec les mairies à ce sujet ;
- L'identification de locaux dédiés et adaptés ;
- La mise en place d'une communication unique sur le territoire intercommunal ;
- Des actions d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire sur toute la communauté de communes.

Ces réflexions seront le socle de l'élaboration d'une nouvelle convention avec RESO pour l'année scolaire 2018-2019, qui sera prochainement présentée au conseil communautaire.

Il est donc proposé d'entériner les propositions faites par la commission culture relatives à la définition d'une stratégie territoriale globale concernant l'enseignement musical pour l'année scolaire 2018-2019, notamment pour la coordination du projet pédagogique par un directeur employé par RESO, et pour la reprise en interne des missions de secrétariat de RESO.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces propositions.

- **Conventionnement avec la compagnie « La girafe aboie »**

Le Vice-président délégué à la culture présente la compagnie « La girafe aboie » installée sur la commune de Fâchin depuis 2015. Le metteur en scène et auteure, Madame Virginie SERRE, est venue présenter devant la commission culture sa dernière création théâtrale « Quand viendra l'aube ». Ce spectacle s'inscrivant dans la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, Madame Virginie SERRE souhaite le diffuser dans les communes du territoire en 2018. La compagnie dispose d'un théâtre mobile pouvant s'adapter aux sites non équipés.

La compagnie a d'ailleurs présenté ce spectacle à Château-Chinon à l'occasion du 8 novembre 2017 et a rencontré un franc succès.

La représentation, au tarif de 1 100 €, est proposée au prix incitatif de 550 € pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Afin de favoriser la diffusion de cette pièce, de soutenir une programmation culturelle de proximité et inciter les artistes à s'installer, il est proposé une participation de la communauté de communes à hauteur de 50% (275 €) pour chaque date programmée par les communes de la communauté de communes.

Le Vice-président délégué à la culture ajoute qu'un dossier artistique, accompagné d'une fiche technique et d'un calendrier des disponibilités, sera diffusé aux communes pour mettre en place une tournée sur la communauté de communes en 2018. Chaque commune pourra ensuite faire remonter ses envies.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Accueil au mémorial de Dun les Places pendant la saison 2018**

Le Vice-président délégué à la culture rappelle que la communauté de communes a la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » dans le cadre de laquelle elle prend en charge le poste de l'agent d'accueil du mémorial de Dun les Places.

A la suite des restrictions sur les contrats aidés, cette fonction est exercée dans le cadre d'un contrat saisonnier de 30 heures hebdomadaires sur la période d'ouverture du mémorial de Dun les Places, c'est à dire de fin mars à fin novembre. Hermann FRITSCH a assuré la saison 2017 et son travail a donné entière satisfaction.

En accord avec l'association « Morvan, terre de Résistances – ARORM » qui gère l'animation du mémorial de Dun les Places, il est proposé de renouveler le contrat d'Hermann FRITSCH dans les mêmes conditions qu'en 2017, du 26 mars au 30 novembre 2018.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de renouveler le contrat d'Hermann FRITSCH dans les conditions présentées ci-dessus.

- **Lancement du marché de travaux pour le 2<sup>ème</sup> étage du musée des écoles de hameaux**

Le Président rappelle que la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan a créé, en partenariat avec l'association « Ma p'tite école », un musée des écoles de hameau, dans la maison des agents située à proximité de la Maison des Grands Lacs du Morvan, aux Settons. Ce musée est actuellement géré et animé par l'association. L'aménagement du 2<sup>ème</sup> étage avait été acté et l'atelier Correia avait été retenu fin 2016 comme maître d'œuvre afin de créer un espace polyvalent pouvant servir de lieu d'exposition culturelle et de salle de réunion pour les différentes structures. Le montant prévisionnel des travaux est de 38 000 €

HT, dont 80 % est financé par le programme Contrat d'Appui au Projet Plus (CAP58+) du Conseil départemental de la Nièvre.

Le Président propose donc de l'autoriser à lancer les travaux et à signer le futur marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président et l'autorise à lancer les travaux et signer le marché après avis de la CAO.

## C. Tourisme

### • Lancement du marché de travaux pour l'aménagement de l'étang de Préperny

Le Vice-président délégué aux activités de pleine nature rappelle le contexte du projet du site de Préperny, reconnu pour la pratique de randonnées et de ski de fond et situé sur la commune d'Arleuf, proche du Haut Folin. Un chalet, propriété de la communauté de communes, a d'ailleurs été mis en service en 2016 pour permettre à l'association SKIMO de proposer la location de matériels de ski de fond pendant la saison hivernale.

Une réserve naturelle régionale, composée d'un étang appartenant à la communauté de communes et d'une tourbière appartenant à un groupement forestier, jouxte les bâtiments.

Aussi, afin de valoriser le site, il est prévu de :

- D'aménager les abords de l'étang et la tourbière ;
- De l'équiper pour l'accueil d'animations pédagogiques : tables et bancs, armoire qui ferme à clé, grand tableau blanc.

Dans ces perspectives, il est proposé d'autoriser le Président à lancer les travaux et à signer le futur marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'autoriser le Président à lancer les travaux et à signer le marché après avis de la CAO.

### • Appel à candidatures pour l'occupation temporaire de sites touristiques

Le Vice-président délégué aux activités de pleine nature rappelle que la communauté de communes est propriétaire de sites aménagés ou équipés comme la presqu'île de Blaisy et de Bonin au lac de Pannecièrre et la presqu'île de Chevigny au lac des Settons pouvant accueillir des porteurs d'activités pour la saison estivale (food-truck, camion de glaces, de crêpes...).

Compte tenu des nouvelles conditions qui régissent la délivrance d'occupations du domaine public, la délivrance de gré à gré ne peut plus être accordée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Il est désormais nécessaire de soumettre à une procédure de sélection les candidats potentiels et à une obligation de publicité légale d'Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) délivrées en vue d'une exploitation économique.

Par ailleurs, pour garantir un confort de gestion de ces sites et assurer aux porteurs de projets de s'inscrire dans une démarche globale et durable, il est envisagé de porter le délai d'occupation d'un an à trois ans.

Il est donc proposé de lancer une publicité et une mise en concurrence afin de conventionner avec des porteurs d'activités pour l'exploitation économique de ces sites les trois prochaines années.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.



- **Demande de participation au financement du guide Morvan des Sommets du Parc naturel régional du Morvan**

La Vice-présidente déléguée au tourisme explique que l'office de tourisme intercommunal, dans le cadre de sa stratégie de communication, participait techniquement et financièrement à l'édition du guide « Morvan des Sommets » portée par le Parc naturel régional du Morvan. Ce guide présente la partie centre et sud du Morvan et permet de communiquer avec les communautés de communes voisines à l'échelle du Morvan.

Pour l'édition 2018, une participation financière de 1 900 € est demandée par le Parc naturel régional du Morvan. Le guide « Domaine des Grands Lacs » sera lui porté directement par l'office de tourisme intercommunal en 2018. Le budget dédié à ces deux éditions 2018 sera globalement similaire à celui de l'année 2017.

La Vice-présidente déléguée au tourisme insiste sur l'importance, un an après la fusion, d'encourager l'ensemble des structures qui participent à l'information touristique à s'appuyer sur l'identité « Morvan Sommets et Grands Lacs », que celle-ci soit déclinée sous les noms « Domaine des Grands Lacs » ou « Morvan des Sommets » ou bien simplement sous le nom de l'office de tourisme.

Elle propose qu'un groupe de travail soit créé lors du prochain conseil d'exploitation de l'office de tourisme afin de fédérer les acteurs dans une logique de communication cohérente pour 2019.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de participer à hauteur de 1 900 € à l'édition 2018 du guide touristique « Morvan des Sommets ».

## **D. Economie**

- **Sollicitation des subventions afférentes aux projets de site multi-activités de Lormes, de multi-services de St Martin du Puy et de la boucherie de Moux en Morvan**

Le Président explique qu'à la suite d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour les bâtiments relais de Lormes, de St Martin du Puy et de Moux en Morvan, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), le cabinet d'architecture Olivier Rouyer localisé à Digoin a été retenu au vu de son expérience dans des dossiers similaires et des honoraires proposés.

Les études ont d'ores et déjà commencé et les Avant-Projets Détaillés (APD) devraient être finalisés avant l'été.

A la suite du rendu des APD qui permettront d'avoir un chiffrage précis des projets, le Président propose de lui donner délégation afin de rechercher et solliciter les financements afférents à ces dossiers.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président et l'autorise à rechercher et solliciter les subventions afférentes à ces projets.

- **Lancement des travaux de raccordement électrique définitif pour les locaux de Angie's Burger et de raccordement des locaux de Angie's Burger et de Emmaüs au réseau de chaleur SIEEEN**

Le Vice-président délégué à l'environnement explique que le raccordement électrique provisoire au tarif jaune des locaux d'Angie's Burger, dont la communauté de communes est propriétaire, ne peut être prorogé au-delà du 20 avril 2018 par EDF.

Le raccordement définitif devant être rapidement réalisé, des devis ont été demandés à :

- l'entreprise Gauthey qui a fait une offre à 7 928 € HT ;
- l'entreprise Evrard qui a fait une offre à 8 188 € HT.

Le Vice-président délégué à l'environnement propose alors de retenir l'entreprise Gauthey, son offre étant d'un montant moins élevé que celle de l'entreprise Evrard.

D'autre part, des travaux pour relier au réseau de chaleur du SIEEEN les locaux d'Angie's Burger et d'Emmaüs, également propriété de la communauté de communes, sont envisagés afin de ne plus utiliser la chaudière fioul et faire des économies d'énergies.

Des devis ont été demandés à :

- l'entreprise Evrard qui a fait une offre à 4 260 € HT ;
- l'entreprise Massey qui a fait une offre à 5 361,71 € HT.

Le Vice-président délégué à l'environnement propose alors de retenir l'entreprise Evrard, son offre étant d'un montant moins élevé que celle de l'entreprise Massey.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise Gauthey pour les travaux de raccordement électrique définitif des locaux occupés par Angie's Burger.

Il accepte également à l'unanimité de retenir l'entreprise Evrard pour les travaux de raccordement au réseau chaleur du SIEEEN des locaux occupés par Angie's Burger et par Emmaüs.

- **Aide économique pour l'aménagement d'un gîte de six personnes sur la commune de St Péreuse**

Le Vice-président délégué au commerce, à l'artisanat, aux services et à l'innovation, explique que la loi NOTRe a confié au bloc communal la compétence exclusive en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises (art. L1511-3 du CGCT), ce qui lui impose d'être le premier partenaire financier des entreprises ou porteurs de projets dans les domaines économique et touristique dont le projet porte sur de l'immobilier.

Il rappelle que le conventionnement avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises a été acté lors du conseil du 26 juin 2017. La Région ne peut donc intervenir dans ce domaine sans intervention financière préalable de la communauté de communes.

La communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs a également délibéré le 6 novembre 2017 sur une partie du règlement des aides économiques qu'elle souhaite attribuer aux projets d'immobilier. Une seconde partie de ce règlement, portant notamment sur les gîtes/chambres d'hôtes, est en cours de finalisation entre les services économique et touristique de la communauté de communes. Cependant, la convention signée avec la Région permet à la communauté de communes d'étudier les projets au cas par cas hors règlement.

Dans ce cadre, Monsieur et Madame THOMY ont déposé un dossier de demande auprès de la communauté de communes en date du 2 février 2018, pour la réhabilitation complète d'une maison en gîte de six personnes sur la commune de St Péreuse. Ce nouveau gîte haut de gamme viendra compléter leurs deux autres gîtes existants de deux et six personnes, soit 14 lits au total.

Les travaux pour la réhabilitation de la maison s'élèvent à 128 000 €. Pour ce projet, il est proposé que la collectivité accorde 500 € d'aide aux porteurs de projets, ce qui permettra de solliciter une aide de la Région à hauteur de 30 000 €. Cette subvention de la communauté



de communes, peu élevée, est celle proposée dans le cadre des échanges pour la finalisation du règlement d'intervention et permet avant tout de débloquer l'aide régionale.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à Monsieur et Madame THOMY pour leur projet d'aménagement de gîte.

#### 4. Finances

- **Régularisation du compte administratif 2016 de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan à la suite de la transmission du compte de gestion fourni par le nouveau Trésorier**

Le Président explique que le compte administratif 2016 de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan a été voté en avril dernier par la nouvelle intercommunalité. Le compte de gestion de la Trésorerie n'avait pas été transmis aux services à cette date mais le trésorier, Michel PAQUET, avait assuré que les comptes administratifs étaient conformes avec ses comptes de gestion et qu'il allait les fournir très rapidement à la suite du vote du compte administratif. Il l'avait même assuré aux services de la Préfecture qui s'étaient étonnés de ne pas disposer du compte de gestion (mail en justificatif).

Il s'est avéré que le compte de gestion n'avait finalement jamais été déposé (ce qui n'était pas possible au vu des détournements qui sont apparus), et que le compte administratif voté comportait également des anomalies.

La Trésorerie souhaite que les anomalies du compte administratif soient corrigées par le conseil communautaire afin qu'elle puisse rendre son compte de gestion.

Il est notamment demandé de ne pas faire apparaître les sommes réellement encaissées par la Trésorerie au titre des régies du port de plaisance et du musée des nourrices (justificatifs fournis aux enquêteurs) mais les sommes encaissées effectivement par Michel PAQUET et mal reportées sur le compte administratif.

Ainsi, pour le musée des nourrices, il est demandé de présenter un montant de recettes pour le chapitre 70 à hauteur de 31 612,15 € alors que 56 353,90 € ont été effectivement encaissés en 2016.

N'ayant jamais eu de directive claire de la part de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) malgré les nombreuses demandes sur la procédure à mettre en œuvre pour rectifier les comptes administratifs et régulariser comptablement les sommes reversées après ce préjudice, le Président propose de ne pas voter de modifications sur le compte administratif 2016 des Grands Lacs du Morvan et de prendre l'attache d'un avocat.

Le Président actuel et l'ancien Président de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan ont également sollicité une réunion de travail avec le Trésorier et les agents comptables pour établir une procédure transparente et rigoureuse afin de régulariser cette situation.

## 5. Administratif

### A. Adhésion de la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne au Pays Nivernais Morvan

Le Président explique que le Pays Nivernais Morvan a sollicité l'ensemble de ses communautés de communes membres afin de se positionner sur l'entrée de la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne dans la structure.

Aussi, le Président propose d'accepter cette nouvelle adhésion qui entraînera la modification des statuts du Pays Nivernais Morvan.

Il est signifié qu'à la suite de ce nouvel agrandissement du périmètre du Pays Nivernais Morvan éligible au programme LEADER porté par le Parc du Morvan, il serait nécessaire de renégocier le montant de l'enveloppe LEADER allouée, au prorata de la population.

Aussi, il est proposé d'accepter l'adhésion de la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne au Pays Nivernais Morvan et par là-même la modification des statuts du Pays.

Il est également proposé de délibérer pour demander à la Région d'abonder le programme Leader Morvan au prorata de la population de son territoire d'action.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

### B. Avenant à la convention pour l'implantation du pylône Free mobile sur le terrain de la déchèterie de Lormes

Le Président rappelle que le conseil communautaire du 17 février 2017 a acté le conventionnement avec Free pour l'installation d'une antenne relais téléphonique sur un terrain communautaire à proximité de la déchèterie de Lormes. Cette convention implique le versement à la communauté de communes d'une redevance annuelle de 3 000 € nets.

Les plans du terrain et l'implantation exacte de l'antenne sur le site étaient annexés à la convention. L'opérateur souhaite modifier à la marge cette implantation.

Le Vice-président délégué à la voirie, aux services aux communes, au logement et aux ressources humaines, propose dans un premier temps d'étudier les plans.

Après étude des plans, le Président propose donc de lui donner délégation pour signer l'avenant entérinant ces nouveaux plans et ajoute que les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

## 6. Voirie

- **Lancement des marchés de voirie 2018**

Le Vice-président délégué à la voirie, aux services aux communes, au logement et aux ressources humaines, explique que les marchés de voirie 2018 du Haut Morvan, des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan doivent être lancés dans les mois prochains.

Aussi, il est proposé de donner délégation au Président pour lancer et signer les marchés de travaux de voirie pour 2018, après consultation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et des maires concernés pour les trois secteurs.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de donner délégation au Président pour lancer et signer les marchés de travaux de voirie 2018 après avis de la CAO et des maires.

## 7. Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- **Lancement du marché SPANC pour Dun les Places, Empury, Marigny l'Eglise et St Martin du Puy (Plainefas) et sollicitation des subventions afférentes à l'Agence de l'eau**

Le Vice-président délégué à l'environnement explique qu'à la suite des études à la parcelle réalisées sur les communes de Dun les Places, Empury, Marigny l'Eglise et Saint Martin du Puy (Plainefas), des travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs vont avoir lieu sur ces mêmes communes. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le bureau d'études Aquapréserv' qui a réalisé les études.

Il est donc proposé au conseil communautaire de donner délégation au Président pour lancer et signer les marchés de travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs pour 2018 sur ces communes, après consultation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Il est également proposé de lui donner délégation pour solliciter les subventions afférentes auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Vice-président délégué à l'environnement explique que la mise en place d'une démarche d'études à la parcelle sur le bourg de Brassy se poursuit : une réunion publique a eu lieu et la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau va être déposée prochainement. En mai prochain, la réalisation des études devrait permettre de lancer un marché de travaux et ainsi bénéficier des conditions avantageuses du 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau qui prend fin en décembre 2018.

Afin de répondre aux délais pour solliciter les subventions, lancer et signer les marchés de travaux sur la commune de Brassy, il est également proposé de donner délégation au Président.

Enfin le Vice-président délégué à l'environnement informe le conseil du contact pris avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de Pannecière afin de récupérer l'ensemble des données des communes qui leur avaient auparavant délégué leur compétence de gestion de l'eau et de l'assainissement. Il explique également que le projet de démarche d'études à la parcelle sur Chaumard est en cours de réflexion avec la commune et pourrait correspondre au nouveau programme de l'Agence de l'Eau prévu pour janvier 2019.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

## 8. Questions diverses

- **Motion sur la diminution des dotations horaires des collèges**

Le Président explique que l'Education Nationale a décidé de diminuer les dotations horaires de 12 heures pour le collège de Lormes et de 40 heures pour le collège de Montsauche pour la prochaine rentrée de septembre. Il est signifié que le collège de Château-Chinon est lui aussi concerné par la diminution des dotations horaires.

La diminution de ces dotations entraîne une modification du programme pédagogique mis en place dans chaque établissement, mais aussi la suppression de certaines matières non obligatoires.

Le Président propose donc de prendre une motion pour témoigner de la désapprobation du conseil communautaire et d'écrire un courrier à destination de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) signé du Président de la communauté de communes et des conseillers départementaux des territoires concernés.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition du Président.

- **Point sur les Etats généraux de la santé et la visite de la Ministre**

Le Président informe le conseil que les élus du territoire, les partenaires et les acteurs de la santé se sont réunis le 1<sup>er</sup> mars à Nevers pour les Etats généraux de la santé dans la Nièvre auxquels la Ministre de la santé, Agnès BUZYN, était attendue. Ces rencontres avaient pour objectif de valoriser les initiatives, agir ensemble pour améliorer l'état de santé de la Nièvre et alerter les ministères de la situation préoccupante du département.

Dans ce contexte, le Président rappelle la situation locale de la fermeture des urgences de nuit de l'hôpital de Clamecy, mais aussi la suspension provisoire d'activité de la maternité de Cosne sur Loire décidée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Il informe également le conseil que l'association de défense de l'hôpital d'Autun souhaite se réactiver et qu'il a proposé aux élus de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs de se joindre à la réunion organisée le 21 mars à 18h à la salle des Eduens à Autun.

Les problèmes de pénurie de médecins et l'avenir incertain des services hospitaliers locaux sont à nouveau soulevés par les conseillers communautaires. L'hôpital de Château-Chinon présenterait un taux d'absentéisme du personnel important en partie dû à l'absence de direction sur site depuis de nombreuses années. Etant le plus important employeur de la commune, la disparition de l'hôpital aurait des répercussions non seulement sur la situation sanitaire mais aussi sur l'économie locale.

M. Patrice JOLY rappelle que 9 millions d'euros sont investis pour la réhabilitation de l'hôpital de Château-Chinon, ce qui prouve qu'il n'est pas en passe de disparaître. Il explique également que la direction déléguée de l'hôpital de Château-Chinon a missionné un cabinet pour détecter les problèmes rencontrés sur site afin d'y remédier.

Le Président propose également de réitérer la motion prise lors du conseil communautaire du 18 décembre 2017 pour le maintien des urgences de Clamecy, mais aussi de prendre une motion de soutien aux initiatives de l'association de défense de l'hôpital d'Autun.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité les propositions du Président.

- **Partenariat avec Infocom pour avoir un véhicule sponsorisé gratuit**

Le Président explique que la communauté de communes a été sollicitée par la société Infocom pour la mise à disposition gratuite d'un véhicule sponsorisé. Les partenaires publicitaires locaux figurant sur le véhicule permettraient de financer le contrat de location du véhicule.

Il est suggéré d'attendre que les habitants s'approprient la communauté de communes avant de se servir d'un tel support. La diffusion publicitaire sur un véhicule utilisé par la communauté de communes pourrait créer une confusion sur le rôle de la communauté de communes.

- **Proposition d'un médiateur réseaux avec Orange**

Le Président présente la proposition faite par Philippe DAUVERGNE, Maire de Marigny l'Eglise, d'être le médiateur réseaux avec Orange lorsque les mairies de la communauté de communes rencontrent des problèmes de réseaux téléphoniques ou encore d'élagage important à proximité des lignes. Philippe DAUVERGNE ne se substituera pas au référent Orange communiqué par l'opérateur à chaque commune, mais pourra jouer un rôle de médiation et de conseil auprès des mairies. Il est possible de contacter Philippe DAUVERGE au 06 86 15 98 13.

Le Vice-président délégué au commerce, à l'artisanat, aux services et à l'innovation, et Président de Nièvre Numérique, ajoute que pour ce qu'il s'agit des problèmes liés au débit internet, les communes peuvent contacter Nièvre Numérique :  
Nièvre Numérique - Tel : 03 86 61 82 50 – Mail : [contact@nievrenumerique.fr](mailto:contact@nievrenumerique.fr)

- **Poursuite du projet de l'association « jambon du Morvan »**

Le Maire d'Arleuf informe les conseillers qu'une réunion a récemment eu lieu au Parc naturel régional du Morvan avec l'association « Jambons du Morvan » pour étudier la commercialisation des produits. Les initiatives envisagées seront présentées lors du prochain bureau communautaire.

- **Barrières de dégel**

Le Vice-président délégué à l'environnement demande aux Maires d'informer les services techniques de la communauté de communes lorsqu'une barrière de dégel est instituée sur leur commune respective afin d'organiser au mieux la collecte des déchets.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance.

**Fin de séance : 22h20**